ID: 081-288100019-20240209-2024_009_CA-DE







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de février, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT

Présents:

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Marie MILESI.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

CNE Philippe SIGUIER (suppléant du CNE Jean-Jacques DARGET), CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), LTN Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.

MM. Michel FRANQUES, Lucien BIAU, Gérard PORTES.

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 29 janvier 2024.

RAPPORT N°009/CA-02/2024

OBJET: Désignation des membres représentant l'administration aux instances consultatives du SDIS - modifications

Par délibération en date du 24 janvier 2023, le conseil d'administration a désigné les représentants de l'administration au sein des instances consultatives du SDIS, à savoir le comité social territorial (CST), le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) et les commissions administratives et paritaires (CAP).

Depuis, il a parfois été difficile d'obtenir le quorum pour certaines séances et un ajustement semble nécessaire afin que les fonctionnaires désignés puissent être placés en position de suppléer les élus dont la disponibilité est la plus faible.

Enfin, il convient également de remplacer un fonctionnaire qui n'est plus actif au sein de l'établissement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- > de procéder aux désignations suivantes conformément à la composition de ces instances fixée par délibération n°015/CA du CASDIS du 31 mars 2022 :
 - CST : 5 membres titulaires et 5 suppléants désignés par le président parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement public.

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Michel BENOIT	Alain GLADE
Eva GERAUD	Gérard PORTES
Sylvie BIBAL DIOGO	Eric VINCENT
Jean-Michel BOUAT	Pierre CALMELS
Christophe TESTAS	Florence BELOU

CCD SPV : les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité social territorial.

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Michel BENOIT	Alain GLADE
Eva GERAUD	Gérard PORTES
Sylvie BIBAL DIOGO	Eric VINCENT
Jean-Michel BOUAT	Pierre CALMELS
Christophe TESTAS	Florence BELOU
Bernard MIRAMOND	Nadia OULD AMER
Michel FRANQUES	Serge SERIEYS

Remarque: Lorsque ce nombre de représentants est inférieur à 7, les représentants supplémentaires sont désignés par le président du CASDIS parmi les membres à voix délibérative de ce conseil ou parmi les agents de l'établissement public.

Formation spécialisée: 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ainsi que le président de la formation spécialisée (art. 12).

<u>Titulaires :</u>	Suppléants :
Michel BENOIT	Alain GLADE
Christophe TESTAS	Eva GERAUD
Jimmy GAUBERT	Eric VIAL
Laurent MASSOL	Sylvain ESLAN
Cyril ANDRIEU	Eric VINCENT

Le président : Michel BENOIT

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 081-288100019-20240209-2024_009_CA-DE

• CAP des SPP catégorie A : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants dont le préfet ou son représentant.

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Le préfet	Son représentant
Michel BENOIT	Sylvie BIBAL-DIOGO
Nadia OULD AMER	Bernard MIRAMOND

• CAP des SPP catégorie B : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants dont le préfet ou son représentant.

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Le préfet	Son représentant
Michel BENOIT	Sylvie BIBAL-DIOGO
Nadia OULD AMER	Bernard MIRAMOND

Document signé électroniquement par le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr